

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le huit décembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric MALHERBE.

Objet

SDEE, gestion des réseaux
d'eau

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Éric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La réforme réglementaire, obligeant, depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes à engager une démarche de gestion patrimoniale et de performance de leur réseau d'eau, Mr Éric MALHERBE, maire, présente la proposition établie par le SDEE complétant le contrat d'entretien des réseaux souscrit auprès du syndicat départemental et comprenant les prestations suivantes :

- finalisation des plans des réseaux d'eau
- localisation et références des compteurs de distribution
- réalisation d'un carnet de vannage
- gestion annuelle des plans de réseaux
- télésurveillance des réseaux d'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Décide d'adhérer à la proposition du SDEE pour les prestations suivantes

- finalisation des plans
- localisation et références des compteurs de distribution
- réalisation d'un carnet de vannage
- gestion annuelle des plans de réseaux

Autorise Mr le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/12/2014

**Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
08/12/2014
Le Maire**

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 08/12/2014
et publication ou
notification
le 08/12/2014**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents